

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 77 (service gratuit + prix d'appel)

FLX15400324701115-07TPE01

JACK N' JILL
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Facture du 02/06/2024

n° 10201224237



Montant Hors TVA	38,79 €
Montant TVA (payée sur les débits)	5,64 €
Facture TTC	44,43 €

Montant total à payer (TTC) 44,43 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/07/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/07/2024

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **9233035699**
Compte commercial : 2020005401469

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

Nom du client

JACK N' JILL

Lieu de consommation

Référence acheminement : 22184080953403
42 RUE GAMBETTA
4E L 74
77400 LAGNY SUR MARNE

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **44,43 €**
à partir du : **17/06/2024**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08010414792 XX

JACK N' JILL

Détail de votre facture du 02/06/2024 n° 10201224237

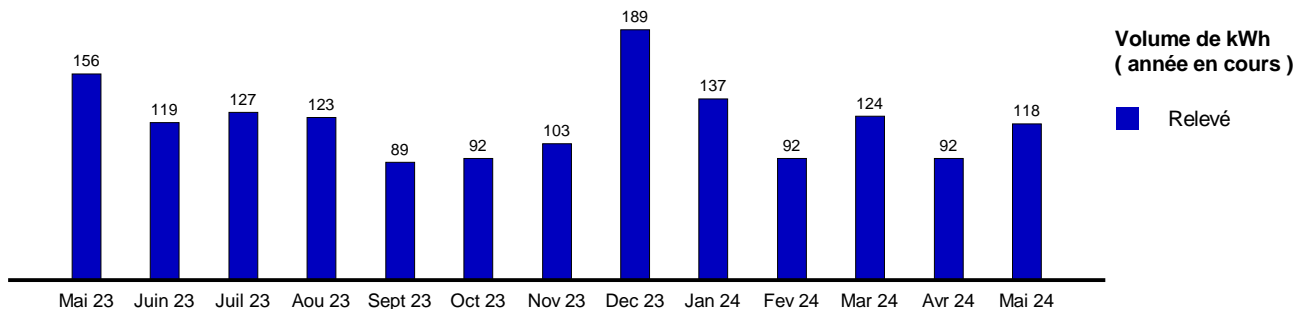
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		34,70 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT 13,02 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/06/2024 au 30/06/2024	13,02 €/mois 13,02 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 118 kWh Prix unitaire HT 21,68 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 01/05/2024 au 31/05/2024	118 kWh 18,370 c€/kWh 21,68 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 7,33 €, et la part variable est de 1,65 €

Services	0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)	4,09 € Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période du 01/05/2024 au 31/05/2024 Assiette 118 kWh Prix unitaire HorsTVA 2,10000 c€/kWh Taux de TVA 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/05/2024 au 01/06/2024 7,33 21,93 % 1,61 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site	38,79 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette 5,64 €
TVA à 5,50%	14,63 € 0,81 €
TVA à 20,00%	24,16 € 4,83 €
Total TTC pour ce site	44,43 € TTC

Données de comptage
Identifiant de comptage : 492 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 22H02-6H02
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	13641 le 01/05/2024	13759 le 01/06/2024

JACK N' JILL**Détail de votre facture du 02/06/2024 n° 10201224237****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1% enchères) , 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères), 5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

